

Les règles de la bourse CIPM sont les suivantes :

- Le CFA Institute attribuera les bourses CIPM à sa seule discrétion. Les bourses ne sont garanties à aucun candidat et toutes les décisions finales sont prises par le CFA Institute.
- Les bourses ne peuvent être vendues, transférées ou cédées et ne sont pas convertibles en espèces. Vous êtes responsable de toutes les taxes applicables dues lors de l'inscription.
- Les boursiers doivent se conformer à toutes les dates limites d'inscription et d'enregistrement applicables publiées.
- Les boursiers doivent s'inscrire et passer leur examen s'ils obtiennent une bourse. Le fait de ne pas s'inscrire et de ne pas passer l'examen entraînera l'inadmissibilité à recevoir de futures bourses du CFA Institute.
- Aucun remboursement n'est disponible en dehors de la période de rétractation de l'acheteur. Un report d'urgence peut être demandé si les critères spécifiés sont remplis.
- Ne postulez pas à plusieurs bourses en même temps. Vous devez attendre la décision d'attribution avant de postuler à une autre bourse.
- Vous consentez à ce que le CFA Institute partage votre identité en tant que boursier avec la CFA Society® locale.
- Toute fausse déclaration ou déclaration inexacte faite par les candidats à une bourse peut constituer un motif de sanction ou de renvoi des programmes du CFA Institute.
- Ne vous inscrivez pas à l'examen CIPM avant d'avoir postulé et d'avoir été approuvé pour la bourse. Les candidats actuellement inscrits ne sont pas éligibles.
- Pour les examens futurs (de même niveau ou de niveau différent), les bénéficiaires doivent postuler et être sélectionnés à nouveau pour recevoir une nouvelle bourse. Les boursiers auront un maximum de deux tentatives pour réussir l'examen par niveau lorsqu'ils passeront un examen financé par une bourse.